



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 JUIN 2016

Le 17 juin 2016, s'est tenue à Paris, l'Assemblée constitutive de l'UDEL CIM - Union pour la Défense de l'Égalité et la Liberté de Circuler Motorisé, le but de notre action étant contenu dans le Nom de l'Association.

L'objectif est de fédérer et rassembler l'ensemble des associations, clubs et particuliers, concernés par le futur arrêté de la Mairie de Paris, devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Rappelons que cette disposition interdit la circulation parisienne à tout véhicule d'avant 1997 pour les autos et 1999 pour les motos (hors nuit et week-end) quelque-soit par ailleurs leur type de motorisation.

Plusieurs actions médiatiques et citoyennes d'envergure sont d'ores et déjà programmées.

Par ailleurs, le Défenseur des Droits a officiellement été saisi.

Chacun doit pouvoir rouler librement, quelque-soit l'âge de son véhicule à 2, 3 ou 4 roues, à la campagne et à la ville. L'autonomie de déplacement des particuliers et des professionnels doit être préservée, tout comme notre Patrimoine Automobile.

La Mairie de Paris ne nous obligera pas à abandonner nos véhicules et ne nous imposera pas cette discrimination, autoritariste et sans fondement*.

* (Voir l'argumentation technique irréfutable sur laquelle nous nous appuyons)

RASSEMBLEMENT

Place Vauban – 75007 Paris

DIMANCHE 26 JUIN 2016 à 10 heures

Attachée de Presse : Patricia Doré Patriciadore92@gmail.com 06 62 41 85 00